

La crise économique liée à la Covid-19 a fragilisé des entreprises (reports de commandes, délais de paiement allongés, prospection à l'international limitée...) et s'avère d'une telle ampleur et durée qu'elle pose la question de la survie de nombre d'entreprises en particulier dans l'aéronautique civile (horizon 3-5 ans). La crise pose par ailleurs la question des possibilités de réindustrialisation pour limiter les dépendances et ne pas risquer de porter atteinte à la souveraineté de la France.

La (ré)industrialisation dans une logique de souveraineté et résilience économique

Les risques d'atteinte à la souveraineté industrielle concernent trois filières quant aux liens de dépendance avec l'Asie : il s'agit de la métallurgie, de l'électronique et de l'automobile. Avec la crise de la Covid-19, la fragilisation financière de certaines entreprises met à mal la résilience des filières Métallurgie et Electronique ; les difficultés sont décuplées pour l'électronique du fait des difficultés d'approvisionnements de Chine. Ces défis sont pris en compte dans le plan de relance :

Pour la métallurgie, il faut prévoir un renforcement des conditions d'approvisionnement durable et compétitif en matières primaires et secondaires ; renforcement de la production de métaux et alliages essentiels à l'industrie ; enjeu de valorisation de la production bas carbone en France

Les pouvoirs publics français et européens se doivent en tant que donneurs d'ordre, régulateurs et/ou coordinateurs de politique publique de mettre en place un cadre industriel cohérent et porteur afin de donner de la visibilité aux investissements de long terme et pour soutenir la compétitivité des acteurs européens vis-à-vis des autres zones.

L'adaptation des actions de régulation et de coordination de l'Union Européenne

Il y a un enjeu de maintien des actions antidumping sur les importations d'acier et d'aluminium dans un contexte de cours mondiaux très bas guidés par la stratégie chinoise de surcapacité

Les facteurs clés à maîtriser, spécifiques à la filière, sont :

- Les matériaux de pointe, les matériaux spéciaux, les matériaux liés au stockage de l'énergie
- La régulation UE anti-dumping

Référence(s) :

- Activités critiques
Date de publication : 05/2021